

Le choix de l'immobilier des villes andines comme mode de blanchiment des profits de la drogue

*Bernard Castelli **

Le marché des drogues représente une activité économique qui engendre de fantastiques profits, stimulés par une demande et une offre croissantes à l'échelle planétaire [Hardinghaus, 1996] : selon des estimations, le chiffre d'affaires mondial annuel des stupéfiants oscillerait entre 300 et 500 milliards de dollars américains [FMI, 1996] ; en outre, les bénéfices appropriés par les trafiquants atteindraient environ les 100 milliards de dollars par an. Bien qu'approximatifs, ces chiffres incitent à s'interroger sur la puissance économique et la prééminence sociale de groupes d'individus, d'organisations criminelles contrôlant le trafic des drogues. Même si de tels profits se limitaient à la seule activité, illicite¹ et interdite bien entendu, de produire et de vendre des stupéfiants, le problème ne serait malheureusement pas nouveau : car depuis longtemps existent des transactions illégales – soumises à aucune loi –, donnant lieu à des rémunérations elles-mêmes clandestines.

En revanche, ce qui pose problème aujourd'hui, d'un point de vue économique, c'est l'utilisation finale d'énormes masses financières², dont le caractère de plus en plus internationalisé constitue non seulement un phénomène relativement neuf, s'inscrivant dans le processus contemporain de mondialisation, mais également un danger potentiel en termes de stabilité et de cohérence des économies du Sud comme du Nord. Le blanchiment de l'argent « sale³ » – on appelle ainsi les tentatives de pénétration du capital occulte dans les structures économiques officielles – ne relève pas uniquement de l'intervention prépondérante de quelques « blanchisseries financières et bancaires internationales », comme une abondante littérature voudrait nous le faire accroire [Glorieux, 1992]. À trop mettre l'accent sur ce type de transferts, indéniables, le phénomène du blanchiment est réduit aux

* Économiste, Orstom, Centre de recherche de l'Île-de-France-LSSD.

1 Illicite en raison de la réprobation sociale dont son usage fait l'objet; illégal parce que contraire à la loi en vigueur.

2 Hardinghaus [1996] rapporte que près de 200 milliards de dollars seraient blanchis en moyenne chaque année dans le monde.

3 Par argent sale, on entend des disponibilités monétaires créées à partir d'activités illégales.

seuls aspects monétaires et financiers, sans prendre en compte les contributions productives, les éventuelles stratégies industrielles induites par le recyclage de l'argent de la drogue.

Sur un sujet aussi sensible, il s'avère plus prudent d'éviter les approches sensationnalistes, qui interdisent de porter un regard objectif sur les enjeux économiques et financiers du trafic des drogues; c'est pourquoi nous adopterons ici le point de vue de l'économiste, c'est-à-dire celui qui consiste à comprendre la réalité concrète d'une activité, source de profits considérables et d'effets économiques puissants sur les espaces et les sociétés concernés.

Notre propos sera donc différent des analyses centrées sur la mesure des revenus dégagés par la vente de produits illégaux et leur insertion privilégiée dans les systèmes de financement nationaux et internationaux; plus que la quantification difficile et souvent hasardeuse des capitaux blanchis (*première partie*), les réflexions sur les interconnexions, les rapports réciproques entre une économie occulte et l'immobilier urbain (*deuxième partie*) s'avèrent particulièrement intéressantes, dans la mesure où elles obligent à s'interroger sur l'ampleur et le sens du processus d'accumulation engendrés par des financements douteux. En d'autres termes : pourquoi la construction et la promotion, par exemple, figurent-elles parmi les secteurs économiques privilégiés susceptibles d'absorber les profits tirés de la production et du commerce de stupéfiants? Nous concluons provisoirement en examinant les principales implications économiques et sociales d'une utilisation récurrente de ressources financières illégales dans le cadre d'opérations immobilières.

La problématique du blanchiment

Au départ de l'analyse, une réalité économique complexe emprunte une forme paradoxale pour mieux dissimuler une existence clandestine : le blanchiment⁴ – ou mode d'insertion des profits illégaux dans les structures de l'économie légale –, concerne sans aucun doute des masses substantielles de revenus et de capitaux liées au marché des drogues, mais son importance et ses caractéristiques échappent souvent à l'observation scientifique.

Estimer le montant des profits de la drogue rapatriés à l'intérieur des pays impliqués dans la production et la transformation de la matière première en produit final représente une étape préalable à l'analyse de leur utilisation ultérieure sous forme de placements financiers et d'investissements productifs. Or cette estimation s'avère difficile à réaliser non seulement en raison de la fiabilité discutable des méthodologies et des techniques employées pour mesurer les flux occultes en circulation, mais aussi par la multiplicité des pratiques de blanchiment que traduit le formalisme des nombreuses typologies descriptives.

4 Selon Michel Schiray [1995], le blanchiment serait « ... un ensemble d'opérations de conversion d'argent issu de l'économie illégale, au sens large, dans l'économie officielle où, une fois inséré, il ne se différencie plus des autres sources légales... ».

Flou et imprécision du concept

La difficulté à cerner la réalité conceptuelle du blanchiment est révélée par le foisonnement des approches concrètes qui, loin de fournir une définition « positive », favorable à une meilleure compréhension des processus en cours, dessinent au contraire un cadre général à l'intérieur duquel les analyses techniques de circulation du capital, dominantes aujourd'hui dans la pensée économique, tendent, en fait, à engendrer un surcroît de confusion interprétative.

Les travaux thématiques récents [Cotta, 1992; Glorieux, 1992; Schiray, 1994] mettent ainsi l'accent sur le caractère technique du blanchiment, en décrivant un ensemble d'opérations favorables à l'absorption d'argent « sale » par des secteurs ou des activités liés à une régulation institutionnelle (marché, État); à cet égard, on distingue couramment trois procédés qui ont pour finalité de convertir les montants de liquidités monétaires (espèces), dont dispose le demandeur de blanchiment, en actifs transférables ou en avoirs plus négociables.

En premier lieu, le *placement* de fonds suspects consiste à se séparer, dans les délais les plus brefs, de l'argent liquide en privilégiant les intermédiaires financiers complices ou complaisants. Les banques et les entités de financement spécialisées (bureaux de change, services postaux, courtiers en valeur...) sont les blanchisseurs les plus utilisés, également les plus connus, même s'il demeure relativement difficile – mais non impossible – d'exercer un contrôle efficace sur eux. D'autres possibilités existent cependant pour absorber le trop-plein de capitaux en mal de respectabilité. Selon leur destination finale, on identifiera successivement les investissements de production (construction-promotion immobilières), les dépenses de consommation somptuaire (voitures, bateaux, objets de luxe) et enfin les investissements de prestige social et politique (équipes de football, campagnes électorales...).

En deuxième lieu, l'*empilage*, techniquement beaucoup plus complexe, repose sur une multiplication à l'infini des transactions, des mouvements monétaires, afin de dissimuler l'origine comptable des revenus illicites; à l'heure de l'internationalisation des économies latino-américaines, par exemple, le recours croissant aux marchés boursiers et financiers (actions, obligations, produits dérivés) est d'autant plus préféré que les opérations de conversion des bénéfices occultes se réalisent souvent en temps réel (transferts électroniques).

Dernier procédé, qui empiète parfois sur le domaine réservé au placement, l'*intégration*, qui consiste à donner l'apparence de la légalité à des richesses d'origine criminelle [Salama, 1994; Grimal, 1993] : la fausse facturation des importations-exportations, les prêts et les emprunts fictifs alloués par des banques étrangères ou des sociétés écrans, l'achat puis la vente immédiate d'un bien immobilier... constitueraient quelques-unes des modalités de pénétration de l'économie officielle par le capital illégal.

La puissance descriptive des typologies formelles du blanchiment ne doit cependant pas faire illusion; celles-ci achoppent en réalité sur plusieurs éléments, sur des facteurs spécifiques qui en diminuent nettement la portée explicative : d'une part, la trilogie précédente ne s'applique en général qu'aux agents supposés les plus importants de l'économie du blanchiment : les banques, les instituts financiers, les multinationales, les États, etc., interviendraient sur un marché fictif

en « offrant » – de manière complaisante ou non – une panoplie d'instruments financiers indispensables au blanchiment des revenus des trafiquants-demandeurs [Glorieux, 1992]. La répartition entre les sommes blanchies et celles à blanchir s'opérerait alors grâce au libre jeu des mécanismes marchands (concurrence, régulation par les prix). Néanmoins, l'opacité évidente d'un tel marché empêche de vérifier son existence concrète, de savoir si une coordination marchande assume effectivement la rencontre des offres et des demandes de blanchiment (cf. *infra*).

D'autre part, les procédés de blanchiment se manifestent à n'importe quel niveau des processus de production et de commercialisation des stupéfiants; ils n'apparaissent pas seulement en phase terminale, c'est-à-dire après que les produits illicites ont été valorisés sur le marché international et le résultat de leur vente blanchi par des banques multinationales ou des groupes financiers puissants; l'argent des paiements clandestins correspondant à l'achat des matières premières aux paysans et à la vente de la drogue aux consommateurs locaux, que l'on blanchit régulièrement à l'abri des frontières nationales, contredit par exemple l'idée d'une centralisation des opérations relevant de la seule sphère de circulation du capital; elles sont en fait disséminées tout au long des étapes des filières de production et de commercialisation des marchandises illégales [Morel, Rychen, 1994].

Enfin, le concept de blanchiment peut prêter lui-même à confusion : il ne se réduit pas à un condensé d'instruments sophistiqués aptes à dissimuler une accumulation de richesses dont les racines seraient illégales. Certes, la provenance illicite des ressources financières initiales représente une caractéristique fondamentale, mais elle est aussi partagée par d'autres activités criminelles qui transfèrent, répartissent des revenus parasites (proxénétisme, corruption, vol...). En fait, le recyclage des profits de la drogue se distingue nettement des autres transactions marchandes occultes par plusieurs spécificités :

- sa nature ambivalente lui permet d'accroître les gains de manière substantielle tant à l'intérieur du système légal que dans le cadre du marché des stupéfiants; le développement du blanchiment ne connaît donc pas les limites sectorielles des autres formes de criminalité économique;
- par la diversité et la complexité des opérations mises en œuvre, c'est une activité clandestine à laquelle est attaché un faible taux de répression effective [Uprimy, 1996];
- avec une offre et une demande de stupéfiants géographiquement dispersées, il est normal que le produit financier de la vente de stupéfiants soit également blanchi tant au niveau national qu'international;
- de même, la variabilité dans l'espace-temps de l'interdit social de production et de commercialisation des psychotropes implique que les frontières économiques entre l'illégalité et la légalité se déplacent en permanence, entraînant soit la reconnaissance légitime, soit la répression officielle d'un placement financier ou d'un investissement productif.

Difficultés de la mesure

Le débat autour des ressources financières dégagées par le trafic des stupéfiants renvoie aux différentes méthodes d'évaluation : dans l'ensemble, elles

divergent profondément entre elles, bien qu'ayant comme point commun la mesure du chiffre d'affaires global (quantités vendues au prix du marché), laquelle représente une étape vers la détermination du revenu potentiel des trafiquants. De manière synthétique, on classe usuellement en deux grandes catégories les méthodes visant à estimer le volume des capitaux illicites [Debare, 1992; Morel, Rychen, 1994].

La première catégorie comprend les techniques qui tentent d'identifier et de mesurer *directement* les flux financiers de la narcoéconomie à l'aide des statistiques bancaires et des mouvements de capitaux de la balance des paiements [Glorieux, 1992; Salama, 1994; Schiray, 1994; Thoumi, 1995]. Leur efficacité se trouve en réalité limitée par le fait qu'il est pratiquement impossible de bien différencier l'argent « sale » selon son origine délictuelle probable (fraude fiscale, corruption, proxénétisme, drogues). De même, l'emploi de techniques directes présuppose que l'on prenne seulement en compte les mouvements « anormaux », c'est-à-dire ceux que l'on juge déviants, atypiques par rapport aux normes comptables des nations et des organismes financiers internationaux.

Avec la deuxième catégorie de méthodes [Fonseca, 1992; Alvarez, 1991 et 1995; Cruz-Saco, Revilla, Seminario, 1996], les bénéfiques sont *indirectement* estimés au moyen du calcul de la production et de la consommation (prix de détail) des drogues, en formulant au préalable l'hypothèse que les ressources obtenues correspondent, dès le départ, aux quantités de marchandises illégales. Pour évaluer les créances et les disponibilités monétaires des agents responsables du trafic, trois méthodes sont alors privilégiées.

Tout d'abord, la première méthode indirecte consiste à quantifier les besoins de consommation des toxicomanes. Malheureusement, les données recueillies au cours des enquêtes sur l'usage des stupéfiants doivent être exploitées avec circonspection : la composition sociale de la population interrogée, la forme et le contenu du questionnaire, la psychologie des enquêtés reconnaissant au travers des réponses leur participation à une activité « illégale », etc., invitent à nuancer fortement les résultats et les conclusions présentés dans ce type de travaux [Kopp, 1997].

La deuxième technique repose ensuite sur l'estimation des saisies officielles : plus précisément, il suffit d'appliquer un coefficient différent suivant le type de stupéfiants saisis pour aboutir au chiffre des quantités totales mises en vente. Or les données obtenues sont trop aléatoires pour être statistiquement pertinentes : elles dépendent en effet de la variabilité conjoncturelle du coefficient appliqué, lequel reste avant tout lié au degré de confiance en l'efficacité de la répression [Labrousse, 1995; Hardinghaus, 1996]. En outre, selon les circonstances politiques, les gouvernements auront une tendance plus ou moins prononcée à manipuler les données des prises, biaisant ainsi systématiquement les calculs.

Enfin, la dernière méthode indirecte s'efforce de calculer la production mondiale des drogues en évaluant simultanément les quantités produites et les prix de vente au détail (cf. *infra*). Mais cette approche globale comporte également de sérieuses limites : elle omet en général d'intégrer les volumes de stupéfiants détournés du marché final, comme c'est le cas de la consommation locale à laquelle il n'est jamais ou rarement fait allusion. De plus, la multiplicité et l'hétérogénéité des sources utilisées (États nationaux, organismes internationaux, centres

de recherches, chercheurs indépendants...) ne favorisent en rien l'élaboration de séries continues et homogènes qui traduiraient l'ampleur réelle des masses financières issues du produit des ventes illicites.

En résumé, la quantification des fonds illicites se heurte à un double handicap [Debare, 1992; Morel, Rychen, 1994] : d'un point de vue factuel, l'illégalité même de cette activité économique pose problème au moment de la collecte des informations nécessaires à l'évaluation de la réelle dimension financière du blanchiment; l'inexistence d'un cadre statistique fiable justifie ainsi le recours systématique à des estimations qui ne sont pas exemptes de critiques quant à leur degré de précision. Par ailleurs, le caractère contingent des mesures effectuées répondant souvent à des actions exogènes au champ d'étude, à des événements sociopolitiques éphémères (répression, politique étrangère, motifs électoraux), empêche également d'avoir une vue plus précise du phénomène dans toute sa complexité [Labrousse, 1994; de Méritens, 1993].

Quelques approximations globales

En raison de la clandestinité systématiquement organisée par les trafiquants et les blanchisseurs à l'échelon national et international, les estimations globales concernant le rapatriement des dollars issus du commerce des stupéfiants sont très difficiles à effectuer, imprécises lorsqu'elles existent, et, en définitive, sujettes à caution. De même, les effets économiques de ces flux de capitaux en termes de développement ne sont pas encore appréciés à leur juste valeur⁵.

Il semble donc que le travail du chercheur, face aux disparités en matière d'informations sur les placements et les investissements illicites dans la région des Andes⁶, se borne à calculer les revenus perçus par les exportateurs de drogues, comme nous y invite d'ailleurs une récente synthèse sur la question [Steiner Sampedro, 1996].

Bolivie et Pérou

La plupart des observateurs [Alvarez, 1991 et 1995; Cruz-Saco, Revilla, Seminario, 1994; Labrousse 1995] considèrent la Bolivie et le Pérou comme les plus

5 En ce qui concerne la Colombie par exemple, plusieurs auteurs minimisent le rôle économique des fonds illégaux investis dans les activités et les secteurs productifs dans la mesure où ils ne concerneraient qu'une faible proportion du capital rapatrié, la majorité des profits des trafiquants étant placée à l'intérieur des circuits monétaires et financiers des États-Unis ou bien recyclée via les multiples paradis fiscaux de la planète. Selon eux, le développement des nations observées ne dépendrait nullement d'un apport massif en devises illicites permettant de satisfaire les besoins financiers des appareils de production et de consommation. En outre, la quantité absolue ou relative de revenus « sales » insérés dans l'économie officielle importerait peu lorsque les bénéfices de la drogue au niveau local sont manifestement dilapidés en biens et services somptuaires (voitures de prestige, mobilier raffiné, bijoux, sécurité...) [cf. Thoumi, 1994 et 1995; Gouëset, 1993; Salama, 1994].

6 Dans l'espace andin observé (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela), les études existantes privilégient en général deux filières de la production et du trafic des drogues (cocaïne, marijuana-chanvre indien), en l'attente de nouvelles recherches suscitées par la diversification récente de l'offre de drogues (opium, héroïne). Pour des raisons de disponibilité de l'information et d'exclusivité mondiale du type de produit lié à la zone des Andes, nous avons donc choisi de limiter nos analyses à l'économie de la cocaïne.

grands producteurs de coca du monde (*tabl. 1*). Les filières de la production bolivienne et péruvienne comprennent en effet toutes les étapes intermédiaires (feuille de coca, sulfate de cocaïne ou *pasta básica*, sulfate en poudre ou *base*) conduisant à l'élaboration finale du chlorhydrate de cocaïne, lequel est généralement vendu à des exportateurs étrangers (trafiquants colombiens ou mexicains).

Tableau 1 – Production de cocaïne

	Bolivie		Pérou		Colombie		Total
	Feuille *	CHL **	Feuille *	CHL **	Feuille *	CHL **	CHL **
1980	53	70	50	90	2	4	163
1981	60	86	50	90	3	4	180
1982	60	86	46	80	9	14	180
1983	40	43	90	185	14	22	250
1984	63	108	97	201	14	22	331
1985	53	87	95	196	12	20	303
1986	71	124	120	256	19	31	411
1987	79	143	191	426	21	33	602
1988	78	141	188	148	27	43	603
1989	78	140	186	416	34	54	610
1990	77	138	197	442	32	51	630
1991	78	140	223	504	30	48	692
1992	80	145	224	506	30	47	699
1993	84	145	156	343	32	51	538
1994	90	156	165	366	36	57	580
1995	85	146	184	410	41	65	621

* Il s'agit de la production potentielle; à partir de 1987, les sources sont d'origine nord-américaine (en milliers de tonnes).

** Chlorhydrate de cocaïne (en tonnes).

Source : Steiner Sampedro [1996].

Bien que très variable selon les rendements et les coefficients de transformation retenus au cours des quatre opérations mentionnées, le volume des revenus bruts des trafiquants boliviens au cours de la période 1990-1995 oscillerait entre 350 et 363 millions de dollars par an (*tabl. 2*), ce qui représenterait entre 30 % et 35 % de la valeur totale des exportations officielles.

En ce qui concerne le Pérou, on estime entre 150 000 et 200 000 hectares la superficie annuelle consacrée à la culture des plants illicites, soit quatre fois plus qu'en Bolivie ou en Colombie ! Pour les recettes provenant de la vente des stupéfiants entre 1990 et 1995, leur moyenne annuelle s'élèverait à 424 millions de dollars (*tabl. 2*), chiffre supérieur à celui des revenus boliviens. Si on les compare aux exportations légales, ces ressources financières atteindraient un peu plus de 11 % des biens échangés à l'extérieur. D'autres tentatives pour évaluer les gains issus du commerce de la cocaïne fournissent cependant des estimations nettement plus

Tableau 2 – Les revenus bruts de la vente de cocaïne (en millions de dollars américains)

	Bolivie	Pérou
1980	648	753
1981	776	766
1982	704	642
1983	204	581
1984	504	662
1985	464	989
1986	398	863
1987	322	865
1988	296	544
1989	375	532
1990	363	398
1991	342	388
1992	339	434
1993	342	379
1994	396	540
1995	350	405

Source : Steiner Sampedro [1996].

élevées : selon Alvarez [1995], en 1993 et 1994, les exportations péruviennes de *base* et de cocaïne auraient représenté entre 23% et 40% des exportations officielles, c'est-à-dire respectivement 900 et 1 600 millions de dollars américains.

La Colombie

Depuis un peu plus de vingt ans maintenant [Gómez, 1995], les organisations criminelles colombiennes dominent la production et le commerce à grande échelle des drogues tant en Amérique latine que dans plusieurs pays développés⁷. Avant même d'aborder les revenus que celles-ci génèrent, rappelons brièvement les traits principaux de cette « industrie ».

Dès le début, l'offre de stupéfiants colombiens s'est caractérisée par la grande diversité des produits proposés. À partir des années soixante-dix, la marijuana est massivement cultivée dans le Nord-Ouest du pays (côte atlantique), provoquant en même temps un boom économique régional important. Par la suite, l'efficacité d'un programme d'éradication, mis en œuvre à la fin de cette décennie, fait disparaître de manière temporaire la production de plants de marijuana au profit du raffinage de la cocaïne dont la pâte est principalement importée de Bolivie et du Pérou, mal-

7 La représentativité excessive du « cas » colombien, confronté depuis plus de vingt ans à de puissants réseaux mafieux, la situation de violence endémique générée par l'expansion internationale du marché des drogues expliquent la profusion de travaux analytiques et factuels concernant la Colombie.

gré l'existence de cultures locales; l'essor de la filière fut prodigieux, à tel point qu'aujourd'hui la Colombie est le deuxième producteur mondial de coca après le Pérou (*tabl. 1*). La majeure partie de la valeur ajoutée engendrée par le trafic des drogues se réalise sur le marché des États-Unis, où les prix observés dépassent de loin le coût des facteurs de production et sont même plusieurs fois multiples des prix de vente colombiens (*tabl. 3*); ces différences de prix s'expliquent en général par les risques et les coûts de corruption inhérents au commerce illégal.

Tableau 3 – Prix de gros de la cocaïne (en milliers de dollars/kilo)

	USA *		Miami		Italie	Espagne	Hollande	France	Moyenne Europe/ min. Miami	Prix des exportateurs colombiens
	min.	max.	min.	max.						
1980	55	65	-	-	-	-	-	-	-	33,0
1981	55	65	-	-	-	-	-	-	-	37,4
1982	55	65	47	60	-	-	-	-	-	35,2
1983	45	55	25	30	-	-	-	-	-	21,0
1984	40	50	33	38	-	-	-	-	-	30,4
1985	30	50	28	37	-	-	-	-	-	28,0
1986	22	45	15	25	-	-	-	-	-	15,0
1987	12	40	12	15	-	-	-	-	-	12,0
1988	11	34	13	20	-	-	-	-	-	13,0
1989	11	35	16	22	35	27	25	30	1,83	17,6
1990	11	40	16	25		27	25	30	1,71	17,6
1991	11	40	14	25	25	33	25	-	1,98	15,4
1992	11	42	13,5	25	-	-	-	-	-	14,9
1993	10,5	40	16	24	30	33	28,4	45	2,13	17,6
1994	10,5	40	16	22	28,8	35,7	28,4	33,3	1,97	17,6
1995	10,5	36	15	19,5	34,4	37,6	-	-	2,40	16,5

* Moyenne nationale.

Source : DEA [1995] et Steiner Sampedro [1996].

S'il est vrai que l'exportateur colombien ne rapatrie souvent qu'une faible part des profits extérieurs, le volume atteint par ceux-ci est cependant loin d'être négligeable, comme le montrent d'ailleurs les séries statistiques relatives aux revenus bruts et nets issus des ventes de la cocaïne (*tabl. 4*). Plus éloquent encore : rapportées à quelques agrégats des comptes nationaux, les estimations précédentes révèlent le pouvoir économique des trafiquants, dont les richesses tendent à concurrencer directement celles produites par les agents de l'économie

officielle. Pendant près de quinze années, la part des revenus nets perçus par les exportateurs de cocaïne a varié entre moins de 4% et un peu plus de 10% du PNB de la Colombie. De plus, si on les compare avec le volume des marchandises vendues à l'extérieur, la permanence du dynamisme économique du trafic de cocaïne devient également notoire : entre 1980 et 1995, les sommes d'argent « sale » ont représenté en moyenne plus de 30% de la valeur des exportations légales (*tabl. 4*)!

Tableau 4 : Colombie : revenus de la cocaïne (en millions de dollars)

	Revenus bruts	Revenus nets	Comme % de	
			PIB	Exportations
1980	2 396	1 386	4,2	37,6
1981	3 089	2 070	5,7	65,6
1982	2 893	1 884	4,8	60,5
1983	3 303	1 947	5	65,6
1984	6 193	4 172	10,9	97,6
1985	5 180	2 953	8,5	80,9
1986	3 188	973	2,8	18
1987	4 051	1 463	4	27,8
1988	3 799	1 685	4,3	31,5
1989	4 983	2 579	6,5	42,8
1990	5 060	2 389	5,9	33,7
1991	4 050	2 239	5,2	29,8
1992	4 650	2 667	5,5	36,7
1993	3 590	2 487	4,6	33,5
1994	3 650	2 261	3,4	25,9
1995	3 939	2 535	3,5	23,7

Source : Steiner Sampedro [1996].

Blanchiment et choix de l'immobilier urbain

Depuis une décennie, la croissance de l'immobilier destiné aux couches aisées des villes de l'Amérique andine constitue un phénomène économique et social intéressant, quoique peu étudié jusqu'à présent : la rapidité et l'intensité des mutations structurelles affectant les « beaux quartiers » des capitales de la région (Bogota, La Paz, Lima, Quito, etc.) ne manquent pas de surprendre si l'on remarque, sauf exception notable, qu'elles surviennent au moment même où les travaux publics et la production de logements sociaux connaissent paradoxalement une baisse drastique de leur niveau d'activité comme conséquence du désengagement de l'État et de l'application récurrente de programmes d'ajustement structurel (PAS). Sous ces nouvelles contraintes d'ordre macroéconomique,

la provenance de moyens de financement mis soudainement à la disposition des agents privés de la production du cadre bâti est d'autant plus mystérieuse que le recours aux traditionnels facteurs explicatifs de l'urbanisation andine, tels que l'exode rural ou le croît naturel des agglomérations par exemple, semble insuffisant lorsqu'il s'agit d'interpréter la complexité des dynamiques en cours.

Bien qu'il faille éviter de confondre corrélation et causalité, l'existence d'un lien fort entre le réveil récent de l'immobilier urbain des Andes et le blanchiment de capitaux liés au développement d'une narcoéconomie est ainsi de plus en plus invoquée sous la forme d'une hypothèse interprétative susceptible de nuancer les explications « légalistes », exclusivement centrées sur la responsabilité des politiques macroéconomiques et l'efficacité des interventions publiques locales. Avant même de vérifier la pertinence d'une telle hypothèse et de réfléchir ultérieurement sur les raisons à l'origine du choix de l'immobilier de standing pour dissimuler des profits illicites, il est nécessaire de rappeler, en un bref préambule, les avantages offerts aux réseaux de blanchiment qui décident de s'établir en ville.

Avantages urbains du blanchiment

Avec l'internationalisation croissante des marchés de capitaux [Cotta, 1992; Debare, 1992], la dimension bancaire et financière des opérations de conversion des bénéfices illicites prend une nouvelle signification économique, comme l'attestent d'ailleurs les nombreuses études consacrées à cet aspect du problème; il est vrai que ces pratiques offrent d'indiscutables avantages : dilution de grosses quantités de billets, secret bancaire, rapidité des transferts, etc. Or le blanchiment actuel ne s'effectue pas uniquement sous la forme de dépôts et de placements à l'intérieur du système financier national ou international, mais emprunte aussi la voie des investissements locaux. La ville, en préservant généralement l'anonymat des hommes et des activités qui s'y agglomèrent, représente en fait un espace privilégié à l'intérieur duquel le recyclage productif des devises issues du trafic des drogues crée les conditions d'une accumulation urbaine rénovée.

Certes, les transferts de fonds illégaux vers l'agriculture existent toujours, mais ils concernent principalement le foncier et l'élevage [Sarmiento, Moreno, 1990], dont la capacité, plus ou moins grande, à absorber des investissements dépend souvent des données sociales et du degré d'insécurité juridique (violences, contestations du droit rural) prévalant dans les campagnes. En outre, l'origine douteuse des placements n'est qu'en partie dissimulée tant les montants en jeu et la régularité des injections de narcocapital confèrent une trop grande visibilité aux tentatives de blanchiment rural : ainsi, en Équateur, les achats massifs de terres et d'exploitations agricoles dans la région de Santo-Domingo de Los Colorados [Miño, 1991] par des Colombiens ont finalement attiré l'attention des autorités politiques inquiètes de l'ampleur prise par un processus qui, à terme, menaçait d'ébranler les structures économiques et sociales de la production locale.

En revanche, de meilleures conditions de formation et de développement des réseaux de blanchiment sont réunies en ville [Nardinghaus, 1996] : des commerces et des sociétés en grand nombre (supermarchés, chaînes de restauration rapide, compagnies d'assurance, maisons de change, etc.), de nouvelles activités

propices au blanchiment (agences de télécommunications, services d'ingénierie informatique...), des professionnels qualifiés (avocats, experts financiers, comptables, informaticiens...) susceptibles d'exécuter les opérations de dissimulation les plus complexes, etc., impulsent des processus d'accumulation que les structures officielles de l'économie urbaine, en crise permanente, ont de plus en plus de mal à financer.

À côté des réseaux spécialisés auprès des banques et des organismes financiers, l'argent de la drogue investi dans des sociétés industrielles et commerciales situées en ville remplit ainsi une fonction complémentaire qui dépasse la simple circulation du capital à l'intérieur de grandes « blanchisseries internationales » [Morel, Rychen, 1994] : en participant à l'accumulation capitaliste à l'échelle mondiale [Labrousse, 1996], le financement occulte de l'économie officielle favorise également l'émergence d'un acteur local fondamental, l'entrepreneur mafieux, dont l'ascension économique et sociale vertigineuse compense, par association ou substitution partielle, le déclin relatif des bourgeoisies traditionnelles. Sans détrôner l'ancienne oligarchie, ce « capitaliste sauvage » [Burin des Rozières, 1995] prend cependant place à ses côtés, en exhibant les signes extérieurs d'une réussite matérielle qui sont en définitive l'expression de nouvelles inégalités plus marquées. Car, si la prospérité mafieuse conduit parfois à accélérer la mobilité sociale des catégories de citoyens les plus démunies⁸, elle n'atténue en fait ni la progression de l'urbanisation irrégulière (lotissements informels) ni l'extension concomitante des pauvretés et des exclusions en ville.

En conclusion, les espaces urbains font sans aucun doute perdre une grande partie de son identité originelle à l'argent provenant du trafic des stupéfiants. D'un point de vue historique, ils constituent des lieux essentiels, des aires de « modernité » où se réalise continuellement l'amélioration quantitative et qualitative des formes d'insertion de capitaux illicites [Lewis, 1996; Hardinghaus, 1996]; depuis une époque artisanale initiale (pizzerias, casinos, compagnies de taxis) en passant par une phase industrielle (chaînes d'hôtels, entreprises, grandes surfaces...) jusqu'à l'étape de globalisation actuelle des marchés (banques, multinationales, paradis fiscaux, sociétés financières), l'histoire du blanchiment est ainsi jalonnée d'incessantes innovations « technologiques » qui rendent souvent caducs les contrôles en apparence les plus stricts.

Financement illégal et dynamiques immobilières

À l'exception de quelques travaux de synthèse [Thoumi, 1994; Steiner Sampedro, 1996] consacrés à la narcoéconomie des pays andins, le thème de l'insertion productive de capitaux illicites à l'intérieur des structures officielles de l'économie ne fait en général l'objet que de rares développements dans la littérature spécialisée. Car, au-delà des difficultés d'évaluation souvent mentionnées, il

8 Comme le souligne Burin des Rozières, « ... les indigents, faute de protection sociale dans des agglomérations en croissance accélérée, sont toujours aussi nombreux, mais les pauvres... trouvent de nouvelles occasions de rompre avec le cercle vicieux de la misère... » [« Faut-il diaboliser la mafia? L'exemple colombien », *Esprit*, 2, février 1997 : 195].

paraît évident que cette carence scientifique traduit indirectement le poids et l'intensité variables des activités de blanchiment selon le pays considéré ; en d'autres termes : on ne blanchit pas dans les mêmes conditions et les mêmes quantités lorsqu'il s'agit de la Bolivie ou du Pérou que dans le cas de l'Équateur et surtout de la Colombie. Tout dépend en dernière instance de la place occupée par chaque économie dans le cadre de la division internationale du travail régissant les processus de production et de commercialisation de la cocaïne ainsi que du montant réel des bénéfices financiers rapatriés localement.

De même, lorsqu'on s'efforce d'appréhender le blanchiment à travers l'immobilier, le bilan des recherches récentes s'y rapportant n'est guère plus encourageant : rien ou presque ne permet en effet de démontrer l'existence d'une corrélation irréfutable entre les deux phénomènes mentionnés. Bien entendu, cette impossible vérification statistique ne signifie pas une absence de blanchiment urbain, mais prouve *a contrario* la réelle efficacité des opérations de dissimulation de l'argent « sale ».

Malgré ces limites, l'émergence de phénomènes économiques originaux dans plusieurs agglomérations andines, au moment même où la production et le commerce de drogues atteignent des volumes considérables, incite néanmoins à un tel rapprochement. Tout d'abord, à chaque augmentation des flux de capitaux rapatriés des pays consommateurs-importateurs de stupéfiants vers les pays producteurs-exportateurs, on observe presque simultanément des périodes intenses d'accumulation capitaliste dans la sphère productive du bâtiment. Ensuite, les travaux de Gómez [1985, 1988 et 1995] ont particulièrement montré que le boom de la marihuana de la fin des années soixante-dix en Colombie a eu pour effet de susciter le redémarrage de l'industrie de la construction tout en réduisant parallèlement le chômage et le sous-emploi à Barranquilla, ville de la côte atlantique où se concentre la majorité des trafiquants⁹. En sens inverse, lorsque le trafic de la marihuana perd de son importance économique et sociale, comme conséquence directe d'un programme d'éradication efficace, l'activité immobilière de la capitale régionale tend rapidement à s'essouffler.

En ce qui concerne la Bolivie, l'augmentation brusque des prix de la cocaïne à partir de 1980 stimule l'effort productif des paysans et attire des flux importants de main-d'œuvre vers le Chapare, zone de cultures illicites en pleine expansion [Laserna, 1995]. Dans les principales villes du pays, le dynamisme économique provenant des fonds occultes permet de répondre à la demande d'emploi et d'offrir, en prime, aux salariés du secteur capitaliste des revenus supplémentaires, lesquels seront réinjectés dans les circuits marchands de l'économie urbaine. Cette hausse de pouvoir d'achat non officiel alimente non seulement une consommation effrénée

9 À partir des années quatre-vingt, Cali, deuxième centre urbain, n'échappe pas non plus aux mutations radicales provenant des retombées financières du trafic de cocaïne : d'une part, en plein cœur de la métropole, des quartiers se densifient à grande vitesse sous la forme de copropriétés de standing (immeubles de grande hauteur, IGH) tandis que d'autres connaissent une extension spatiale induite par le choix d'un habitat individuel réservé aux classes moyennes et supérieures. D'autre part, à la périphérie métropolitaine, la production de résidences de haut de gamme s'accélère également, mais pas pour les raisons officiellement invoquées (déplacement des élites caliennes attirées par les aménités écologiques des « villes satellites », émergence de nouveaux riches réinvestissant dans l'immobilier résidentiel, etc.). Pour de plus amples détails, voir Castelli [1996], Urrea Giraldo [1996].

de biens importés de l'étranger, mais s'accompagne aussi d'une relance des investissements immobiliers fortement stimulés par les besoins en logements et en bureaux des « nouveaux riches » désireux de résider et de travailler dans les beaux quartiers des grands centres urbains boliviens (Cochabamba, La Paz).

Dernière illustration de la reprise des processus d'accumulation en ville : l'engouement récent pour l'immobilier résidentiel, et dans une moindre mesure à usage tertiaire, qui s'est emparé des quartiers aisés du centre-nord de la capitale de l'Équateur, Quito; ainsi une étude [Castelli, 1995] constate qu'en moins de trois ans, 160 bâtiments de plus de 5 étages ont été édifiés à l'intérieur de cet espace historiquement très dense. De plus, des estimations émanant de la chambre de commerce de Quito [Sandoval, 1995] corroborent la hausse de l'offre commerciale d'appartements et de bureaux neufs (*tabl. 5*), qui s'oriente désormais vers la satisfaction de la demande des ménages les plus fortunés de la capitale¹⁰.

Tableau 5 – L'accroissement de l'offre immobilière à Quito (superficie en mètres carrés)

	Avril 1994	Avril 1995
Appartements	193 681	412 007
Bureaux	27 024	44 130
Locaux commerciaux	13 223	45 065
Maisons	29 317	43 489
Parkings	16 305	30 775
Usages divers	4 690	18 813
Total	284 240	594 279

Source : Chambre de la construction de Quito [1995].

Or la soudaineté des dynamiques immobilières et leur durée, après une décennie de crise(s) du secteur de la construction au plan régional, ont surpris la plupart des spécialistes, dans la mesure où les contraintes usuelles de mobilisation des capitaux et de financement des grands chantiers ne pouvaient avoir disparu mystérieusement du cahier des charges des constructeurs et des promoteurs. D'autant qu'une persistante faiblesse de l'épargne interne¹¹, conjuguée à une réduction

10 José Miguel Coo M. observe à cet égard : « ... On ne construit plus massivement pour les couches sociales moyennes, étant donné la carence de financement à long terme destiné aux acheteurs potentiels... » [« El mercado inmobiliario en el Ecuador », *Gestión*, 14, Quito, août 1995 : 39.]

11 Selon Enrique Iglesias, président de la Banque interaméricaine de développement, « ... en Amérique latine, (l'épargne interne) se situe entre 18% et 20%, alors que l'Asie dépasse 33-34%. Seul le Chili, avec 27%, commence à moins dépendre des ressources étrangères... » [*Le Monde*, 24 juin 1996]. Précisons cependant que cette comparaison intercontinentale audacieuse n'est pas toujours corroborée dans les faits et qu'elle tend plutôt à gommer les spécificités économiques des processus nationaux de développement comme une actualité récente vient de le montrer au travers de la récurrence des crises monétaires affectant les « dragons » du Sud-Est asiatique (Birmanie, Philippines, Thaïlande, Malaisie, etc.).

draconienne de l'offre de crédits bancaires octroyés aux professionnels du bâtiment, sans compensation équivalente sous la forme de financements externes légaux, ne laissait en rien présager un tel renversement de tendance de la part d'activités connues pour leurs forts besoins financiers.

L'absence de financement apparent attire cependant l'attention de Giraldo [1990], lequel analyse la rupture étonnante survenue entre le volume des prêts hypothécaires octroyés et l'offre de logements neufs de dix centres urbains colombiens : en 1987, la valeur réelle du financement accordée à la construction baisse ainsi de 20 %, tandis que les autorisations de construire augmentent de 14,6 %. Selon l'auteur, ce paradoxe s'expliquerait par une nette tendance des trafiquants à surinvestir dans le bâtiment en mobilisant de préférence leurs capitaux personnels : « ... L'argent provenant du secteur de l'économie souterraine a une attirance certaine pour le blanchiment et l'acquisition de terrains ruraux et urbains... » [Giraldo]. Précisons toutefois que, même si un certain pourcentage des permis de construire délivrés officiellement ne voit jamais le jour sous la forme de chantiers concrets ou de constructions terminées, la part de l'autofinancement illégal par rapport aux moyens financiers légaux pourrait être de toutes les façons assez substantielle.

Bien que le critère de financement occulte du logement résidentiel mis au point par Giraldo ne permette pas de dévoiler entièrement la réalité du blanchiment urbain, l'arrestation de trafiquants de haut vol en possession de nombreux biens fonciers confirme *a posteriori* la pénétration du narcocapital dans le milieu de l'immobilier. À cet égard, la lecture des procès-verbaux de saisie des biens du cartel de Calí, l'une des plus importantes organisations colombiennes de production et de commercialisation de la cocaïne, montre non seulement la dimension économique du patrimoine détenu par les narcotrafiquants, mais surtout sa finalité sous-jacente, celle de blanchir des capitaux illicites [Castillo, 1996].

En août 1996, le grand jury d'un tribunal de Floride accepta comme justifiées les accusations concernant 556 faits criminels imputés aux frères Rodriguez, principaux responsables de la création et du fonctionnement du cartel de Calí. En plus des délits reprochés, on ordonna la saisie de tous les biens, avoirs et sociétés possédés par Miguel et Gilberto Rodriguez Orejuela, William Rodriguez Abadia, ainsi que ceux appartenant à leurs associés et proches familiaux. À cette occasion, la valeur totale des avoirs que l'on prévoyait de confisquer ultérieurement aux 76 principaux mafieux fut estimée à 2 milliards de dollars américains, une somme qui équivaldrait aujourd'hui à la commercialisation de 200 tonnes de cocaïne. Sans détailler les multiples sociétés écrans et banques utilisées par les trafiquants, on constate immédiatement que le prix des actifs immobiliers réellement confisqués par la justice américaine est inférieur au chiffre évaluant la richesse globale du cartel [Castillo, 1996] : ainsi, des 9 maisons saisies, 6 sont situées en Floride et le reste sur le territoire fédéral ; de plus, la valeur cumulée des propriétés urbaines atteint un peu plus de 1 500 000 dollars. Bien qu'une décision antérieure ait également permis de confisquer 8 maisons, dont 7 en Floride, représentant une valeur totale de 2 486 000 dollars, le bilan des récupérations de biens immobiliers s'avère en fin de compte très décevant.

En revanche, l'observation de l'organisation économique du cartel en Colombie (*tabl. 6*) tend à corriger l'apparente sous-évaluation des activités immobilières

Tableau 6 – Organisation économique du cartel de Cali

Type de sociétés	Quantité	%
Industries	36	49
Établissements commerciaux	14	19
Entreprises de construction	13	18
Sociétés immobilières	10	14
Total	73	100

Source : Département du Trésor américain.

dans l'économie du blanchiment. À côté des sociétés manufacturières et des établissements commerciaux composant les différents circuits de production et de commercialisation de la cocaïne, la présence réelle de firmes directement liées à la filière du bâtiment mérite d'être soulignée : en effet, plus d'un tiers des entreprises contrôlées par les mafieux opèrent, en toute légalité, depuis des sociétés de construction et de promotion.

Si le rôle joué par les laboratoires et les pharmacies du cartel répond à un besoin de « couvrir » la fabrication et la fourniture de précurseurs et de produits chimiques indispensables à l'élaboration de la cocaïne, la pléthore d'entreprises de construction et de sociétés immobilières correspond plutôt à une logique visant à éliminer tout lien possible entre la drogue produite et les recettes tirées de la vente. Un tel objectif explique sans doute la succession de projets immobiliers pharaoniques lancés au cours des quinze dernières années, tant à Cali que dans le reste de la vallée du Cauca (Ciudad Jardín, Centro Alferez Real, Hipódromo del Valle...), dont la réalisation locale aurait permis d'absorber le surplus monétaire disponible du cartel.

La préférence pour l'immobilier

Comme nous l'avons vu, l'élimination du risque de découvrir la finalité essentielle de l'action de blanchir – rendre respectable de l'argent d'origine inavouable –, et non pas la seule crainte d'effectuer un mauvais placement comme n'importe quel « investisseur » serait en droit de l'appréhender (cf. *infra*), est au cœur des logiques économiques des réseaux de blanchiment. En ce sens, et par comparaison avec d'autres secteurs officiels de l'économie urbaine, les activités de l'immobilier présentent plusieurs atouts majeurs permettant non seulement de protéger mais aussi de légitimer les capitaux délictueux.

Tout d'abord, à la différence des systèmes bancaires et financiers latino-américains, de plus en plus formellement soumis à l'obligation légale de déclarer la provenance des dépôts dépassant les 10 000 dollars¹², les entreprises de construction

12 Cette norme juridique est dérivée du « Bank Security Act » en vigueur aux États-Unis depuis 1970, qui oblige chaque citoyen à déclarer tout mouvement bancaire supérieur à 10 000 dollars.

et les sociétés de promotion – comme les autres établissements industriels et commerciaux d'ailleurs – ne subissent en réalité aucun contrôle sur l'origine des fonds employés. En Amérique latine, d'un point de vue institutionnel, ce sont des organismes d'État dépendant en général des ministères du Budget (Superintendencia de los bancos, Superintendencia de compañías) qui se chargent de surveiller les mouvements et les opérations monétaires suspects à l'intérieur des circuits de financement de l'économie officielle. Malgré un faible pouvoir de répression, l'influence sociopsychologique d'une intervention ponctuelle peut être parfois suivie d'effets tangibles : en Équateur par exemple, au cours de l'année 1994, deux banques importantes ont été mises en examen après que des accusations de blanchiment de narcodollars colombiens ont été lancées à leur encontre ; l'une d'elles (Banco de los Andes¹³) a même fait faillite lorsque les clients, alarmés par l'annonce du début des audits, ont commencé à retirer massivement leur argent.

En d'autres termes : bien qu'il subsiste de multiples formes concrètes pour échapper à une législation répressive, blanchir en utilisant les seules structures bancaires et financières disponibles sur place ou à l'étranger augmente malgré tout le risque potentiel d'identifier les capitaux délictueux ; pour atténuer ce risque, les organisations de trafiquants ont donc recours à de nombreuses sociétés écrans, dont la fonction essentielle consiste à accélérer la circulation de l'argent « sale » jusqu'à ce qu'il parvienne finalement au statut de légalité anonyme ; ainsi, tout dernièrement, en plus des traditionnels dépôts bancaires, l'achat de magasins d'électrodomestiques, la participation au capital des compagnies d'assurances, l'acquisition de chaînes *fast-food*, etc., sont venus étoffer les étapes intermédiaires de l'itinéraire sinueux du narcocapital avant son intégration aux filières urbaines de la construction et de la promotion.

En revanche, les biens immobiliers (résidentiels et tertiaires), dont la haute valeur économique peut être généralement maintenue au cours du temps¹⁴, sont très demandés par ceux qui souhaitent dissimuler la provenance illégale de leurs ressources financières ; ces investissements opérés par les réseaux urbains de blanchiment associent aux avantages d'ordre sécuritaire (protection, moindre risque) des objectifs de formation et de transmission des patrimoines. Cette logique patrimoniale n'est nullement dépourvue de bon sens dans la mesure où elle met en relief le double atout du blanchiment immobilier par rapport à la spéculation financière : d'une part, selon le principe universellement partagé – même par les mafieux – que la pierre ne trahit jamais, qu'elle est un bon placement à long terme, que les mutations futures (vente ou location) de la propriété seront à l'avenir une source de revenus « propres », les réseaux expriment une préférence marquée pour les activités liées au foncier. Rappelons que, si l'histoire de la *Cosa*

13 Pour plus de détails sur la liquidation de cette entité bancaire, voir Tatiana López Romero, « Crónica de una venta anunciada », *Gestión*, 3, Quito, septembre 1994 : 32-33.

14 Au contraire, l'intérêt des biens et des services non durables réside dans leur usage instantané, lequel ne laisse en effet aucune trace détectable ; de même, les peintures et les bijoux, dont le prix est difficile à estimer, attirent aussi les narcotrafiants, car les revenus dépensés lors de leur acquisition peuvent être facilement minimisés par le biais d'une déclaration fiscale fictive [Thoumi, 1994].

Nostra sicilienne fourmille d'exemples où l'attachement à la terre ainsi qu'à la propriété immobilière perpétue la domination économique et sociale de quelques grandes familles [Gambetta, 1988], les organisations criminelles actuelles se distinguent au contraire de cet « archétype paléo-mafieux » par leur capacité à diversifier, presque à l'infini, le blanchiment de l'argent « sale » en recourant, selon les meilleures opportunités de placement en vue, tant à la finance spéculative qu'aux activités liées au bâtiment.

Il est clair cependant que cette nouvelle versatilité ne peut être dissociée du profond mouvement de mondialisation affectant aujourd'hui la majorité des économies de la planète, dont un des effets pervers est de renforcer l'action internationale des blanchisseurs institutionnels (banques, sociétés financières, groupes industriels...). Loin d'une vision néolibérale et plutôt idyllique du fonctionnement des marchés, on peut donc se demander si le monde financier, où le risque est une donnée changeante dépendant de l'évolution de multiples paramètres internes et externes, constitue en réalité une alternative aussi sûre que les investissements illégaux dans le secteur immobilier. Car la « déconnexion » contemporaine entre une économie productive sur le déclin et la libéralisation croissante des marchés de capitaux, en accélérant la rotation de considérables masses monétaires au niveau national et international, fait en effet perdre à l'argent son substrat matériel et engendre parallèlement un climat d'incertitude généralisé peu propice aux affaires, mafieuses ou non. Par comparaison avec la nature aléatoire des transactions spéculatives, la décision d'investir dans la production d'un immeuble urbain, de participer au financement d'une accumulation de capital physique, pourrait alors être appréhendée comme une pratique de blanchiment moins risquée que celles en usage à l'intérieur des sphères boursières et financières.

D'autre part, comme il s'avère plus aisé de fermer un compte courant que de confisquer un immeuble, une certaine impunité règne en ce qui concerne les possibilités réelles de sanctionner l'acquisition d'actifs immobiliers réalisée au moyen d'un financement illégal : hormis quelques exceptions en Amérique latine (Mexique, Colombie¹⁵), la confiscation administrative ou judiciaire des biens personnels et familiaux des narcotrafiquants ne s'applique guère, en raison des nombreux droits et réglementations protégeant la propriété privée ; un contexte juridique aussi favorable ne peut que renforcer leur attirance vers les immeubles de standing.

Enfin, l'utilisation productive des bénéfiques nets du trafic des drogues renvoie à des déterminations plus complexes, que la seule logique marchande ne parvient pas toujours à exprimer : en premier lieu, l'hypothèse selon laquelle la répartition sectorielle entre les sommes blanchies et celles à blanchir s'effectuerait grâce au libre jeu des mécanismes de marché [Glorieux, 1992] reste à vérifier concrètement, dans la mesure où la clandestinité même des opérations rend opaque l'observation des offres et des demandes de blanchiment. En effet, les individus

15 Sur ce point, nous avons vu que la Colombie faisait encore exception dans la mesure où le démantèlement *officiel* des cartels de Medellín et de Cali a donné lieu à la saisie des avoirs des principaux chefs mafieux. Malheureusement, elle s'est accompagnée un peu plus tard de la restitution partielle aux familles de biens « indûment » confisqués. Pour le détail de ces restitutions, voir Castillo [1996].

impliqués dans les réseaux (constructeurs, promoteurs, investisseurs-hommes de paille, trafiquants, etc.) n'ont aucun intérêt à divulguer l'existence de fonds suspects contribuant au financement des programmes immobiliers.

En outre, l'offre et la demande de stupéfiants étant de plus en plus dispersées au niveau géographique, le produit financier des ventes doit être successivement blanchi au niveau international, national, régional et local. L'idée d'une centralisation des opérations de blanchiment au niveau de la sphère de circulation du capital est contredite par les faits : de manière plus précise, les profits illicites sont en réalité disséminés à l'intérieur des différents réseaux de blanchiment (commerciaux, financiers, productifs...) sans que l'on puisse affirmer que leur répartition relève d'une logique marchande spécifique, d'un seul marché cherchant à équilibrer les demandes et les offres de liquidités à blanchir. Comme l'écrit Pierre Kopp [1992], à propos des réseaux mafieux d'Amérique latine, « ... [ils] s'apparentent à la catégorie des réseaux très souples, ou plutôt à un enchevêtrement de réseaux susceptibles de travailler, ou non, ensemble. À la différence d'autres réseaux mafieux, les organisations latino-américaines sont faiblement centralisées¹⁶... »

En second lieu, l'apport de capitaux frais – sans questionnement préalable sur leur identité – présente en apparence des avantages indéniables : la liquidité immédiate, le montant élevé des prêts, les conditions financières avantageuses (faibles intérêts, remboursements en argent ou en nature¹⁷ à travers le troc de logements, de locaux commerciaux, de bureaux...), le renouvellement éventuel de l'emprunt, la poursuite de la participation financière dans le cadre d'un futur programme immobilier, etc., tous ces facteurs font des demandeurs de blanchiment des interlocuteurs appréciés auprès des responsables de la construction et de la promotion.

Mais les conséquences négatives du financement ne peuvent en aucun cas être ignorées ; peu à peu, des procédés de répartition financière hors-marché se mettent en place, se développent en profitant de l'informalité latente des structures de l'économie officielle. Quand les pratiques de sous-facturation et de sur-facturation [Salama, 1994 ; Grimal, 1993] sont couramment employées par des entrepreneurs du bâtiment et des promoteurs, et admises comme faisant partie d'une réelle comptabilité parallèle, il n'est nullement surprenant que des propositions avantageuses de financement reçoivent un accueil favorable sans que l'on s'interroge au préalable sur l'origine des ressources offertes.

De même, il faut signaler l'omniprésence de la corruption à l'intérieur du secteur des BTP et de la construction privée¹⁸, sur laquelle s'appuient notamment les réseaux de blanchiment pour accélérer et améliorer l'efficacité du processus de légitimation des capitaux illicites. Grâce aux substantielles

16 Pour une thèse identique, voir Morel, Rychen [1996].

17 Déjà en 1961, un orfèvre en la matière, le trafiquant Lucky Luciano, insistait sur les aspects non monétaires de l'intégration des profits de la drogue par le biais d'une société immobilière : « ... Le vendeur de drogue se porte acquéreur de trois, quatre, cinq appartements de grand standing, qui représentent la valeur de la marchandise. Il ne verse pas un sou. Puis une autre société parfaitement légale, appartenant elle aussi à l'acheteur, lui rachète les appartements et cette fois le paie. Le vendeur peut donc établir la provenance de son avoir... » [Bartolomei, Kermoal, 1986 : 113.]

18 Cf. Lautier [1994 : 110].

rémunérations et commissions occultes distribuées, les constructeurs introduisent d'abord l'usage de prête-noms, puis généralisent l'utilisation de sociétés écrans (bureaux d'études, cabinets d'expertise) et développent finalement l'emploi d'intermédiaires financiers complaisants. La corruption structurelle du milieu professionnel offre là aussi un terrain propice à la diffusion et à l'extension des pratiques du blanchiment qui, en plus de l'enrichissement des individus et de la création « d'emplois » adaptés aux besoins des réseaux, permettent de freiner l'identification des ressources financières issues du trafic de drogues. Au-delà d'un manque de transparence des activités immobilières, l'asymétrie des informations garantit à chacun des agents une protection efficace, qui estompe les « frontières » déjà assez ténues entre la légalité et l'illégalité des sources de financement.

*

Bien que non enregistré dans les comptes nationaux¹⁹, le processus de recyclage de l'argent de la drogue à l'intérieur des circuits légaux de l'économie des nations andines exerce toutefois une influence grandissante sur le rythme et le contenu de la croissance actuelle des principales agglomérations de la région. Cette nouvelle dynamique, socialement hétérogène, s'appuie sur des activités économiques officielles qui servent en réalité de supports privilégiés aux opérations urbaines de blanchiment. Parmi celles-là, la construction privée et la promotion immobilière se distinguent plus particulièrement des autres secteurs économiques, parfois moins visibles, mais plus risqués en termes de dissimulation ou de rentabilité des liquidités douteuses; les contre-exemples de l'agriculture et du système financier, pour des raisons différentes, montrent *a contrario* pourquoi les réseaux de blanchiment ont intérêt à nouer d'étroites relations avec les segments productifs de l'économie urbaine.

Mais les pratiques d'insertion de l'argent « sale » en ville obéissent à des déterminations plus complexes, renvoient à une logique économique des réseaux qui ne se réduit pas au seul poids de facteurs macroéconomiques nationaux ou à l'influence *sui generis* du phénomène contemporain de globalisation financière sur les États et les marchés de la région. Aux motivations évidentes d'ordre sécuritaire (risque, protection), viennent aussi se greffer des comportements plus « rationnels » où la recherche de revenus futurs « propres » et la constitution de patrimoines prennent alors une importance renouvelée par rapport à la traditionnelle accumulation foncière et à la spéculation financière des années quatre-vingt.

Une telle évolution n'est cependant pas sans risques économiques et sociaux pour l'avenir des espaces urbains : une substitution croissante du financement légal par du capital douteux aboutirait non seulement à accentuer les hiérarchies sociales et les ségrégations spatiales présentes mais modifierait profondément, dans un futur proche, le sens et le contenu des décisions prises par les agents pri-

19 Sauf parfois sous la rubrique « erreurs et omissions » comme dans le cas de la Bolivie.

vés et publics en matière de dépenses d'investissement et de fonctionnement à l'échelon local. D'ores et déjà, comme simples compléments ou substituts des moyens « propres » de financement, les capitaux de la drogue placés et investis localement influencent aujourd'hui les modes de production et de consommation de l'urbain. Ils participent ainsi à l'émergence d'une nouvelle « régulation urbaine », qui s'apparente à une logique d'économie rentière – c'est-à-dire dissociée des revenus du travail –, sans perdre toutefois des spécificités liées à un fonctionnement original; ainsi, l'opacité devient la caractéristique dominante d'un monde où les comportements « rationnels » des agents obéissent de moins en moins aux lois théoriques de la transparence économique, mais évoluent en permanence à la lisière de l'illégalité et de la légalité, définies en fonction du degré plus ou moins élevé de répression auquel sont soumis les placements financiers et les investissements productifs catalogués comme suspects. Malheureusement, compte tenu de l'inefficacité actuelle des contrôles nationaux et internationaux liés aux transactions financières, il y a fort à parier que l'on assistera, à plus ou moins long terme, à une dépendance accrue de la ville andine vis-à-vis des ressources du trafic des drogues.

BIBLIOGRAPHIE

- ALVAREZ E. H. [1995], « Economic Development, Restructuring and the Illicit Drug Sector in Bolivia and Peru : Current Policies », *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, XXXVII (3) : 123-157.
- BAGLEY B., BONILLA A., PÁEZ A. (éd.) [1991], *La economía del narcotráfico. El caso ecuatoriano*, FLACSO Ecuador-North South Center, University of Miami, 243 p.
- BARTOLOMEI M., KERMOAL J. [1986], *La Mafia se met à table. Histoires et recettes de l'Honorable Société*, Actes Sud, 214 p.
- BETANCOURT D. E., LUZ GARCÍA M. B. [1995], « Colombie : Les mafias de la drogue », *Problèmes d'Amérique latine*, 18 : 73-82.
- BONILLA A. [1993], *Las sorprendentes virtudes de lo perverso. Ecuador y Narcotráfico en los 90*, FLACSO Ecuador-North South Center, University of Miami, 103 p.
- BURIN DES ROZIERES Ph. [1995], *Cultures mafieuses. L'exemple colombien*, Stock, 400 p.
- BURIN DES ROZIERES Ph. [1997], « Faut-il diaboliser la mafia? L'exemple colombien », *Esprit*, 2, février : 193-197.
- CARTIER-BRESSON J. [1992], « Éléments d'analyse pour une économie de la corruption », *Tiers Monde*, 131 : 581-609.
- CASTILLO F. [1996], *Los nuevos jinetes de la cocaína*, Editorial Oveja Negra, 230 p.
- CASTELLI B. [1995], *Le Boom immobilier dans le Centre-Nord de Quito*, France, miméo, 80 p.
- CASTELLI B. [1996], *L'Urbanisation résidentielle de Cali et sa région métropolitaine*, France, miméo, 6 p.
- CHOISEUL PRASLIN C.-H. de [1991], *La Drogue, une économie dynamisée par la répression*, Presses du CNRS, 243 p.
- COTTA A. [1992], « Trois causes nouvelles », *Projet*, 232 : 37-46.
- CRUZ-SACO M. A., REVILLA J., SEMINARIO B. [1994], « Es relevante la coca? "Narcodólares" y tipo de cambio real », *Apuntes*, 35 : 53-75.
- DEBARE M. [1992], *Les Milliards de l'ombre. L'économie souterraine*, Hatier, 78 p.
- ECHANDILLA CASTILLA C. [1995], « Colombie : l'accroissement récent de la production de pavot », *Problèmes d'Amérique latine*, 18 : 41-72.
- FONSECA G. [1992], « Économie de la drogue : taille, caractéristiques et impact économique », *Tiers Monde*, 131 : 489-516.

- FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL [1996], « Il faut intensifier la lutte contre le blanchiment de l'argent », *Bulletin du FMI*, 5 août : 245-248.
- GIRALDO ISAZA F. [1990], « Narcotráfico y construcción », *Economía colombiana*, 226-227 : 38-49.
- GLORIEUX P. [1995], « Le blanchiment de l'argent de la drogue », *Cahiers Finances, Éthique, Confiance*, Association d'économie financière-Caisse des dépôts et consignations, numéro spécial : 57-71.
- GÓMEZ H. J. [1990], « El tamaño del narcotráfico y su impacto económico », *Economía colombiana*, 226-227 : 8-17.
- GÓMEZ H. J. [1995], « Veinticinco años de narcotráfico en Colombia », *Coyuntura Económica*, XXXV (4) : 135-137.
- GOUËSET V. [1992], « L'impact du "narcotrafic" à Medellín », *Cahiers des Amériques latines-IHEAL*, 13.
- GRIMAL J.-C. [1993], *L'Économie mondiale de la drogue*, Le Monde éditions-Marabout, 180 p.
- HARDINGHAUS N. H. [1996], « La narcoéconomie », *Problèmes économiques*, 2455 : 12-20.
- JOUVENEL H. [1994], « L'inextricable marché des drogues illicites », *Futuribles*, 185 : 3-5.
- KALMANOVITZ S. [1990], « La economía del narcotráfico en Colombia », *Economía colombiana*, 226-227 : 18-28.
- KOPP P. [1992], « La structuration de l'offre de drogue en réseaux », *Tiers Monde*, 131 : 517-536.
- KOPP P. [1992], « Les analyses formelles des marchés de la drogue », *Tiers Monde*, 131 : 566-579.
- KOPP P. [1994], « L'efficacité des politiques de contrôle des drogues illégales », *Futuribles*, 185 : 83-99.
- KOPP P., SCHIRAY M. [1994], « Les sciences sociales face à la drogue », *Futuribles*, 185 : 5-8.
- KOPP P. [1995], « Colombie : trafic de drogue et organisations criminelles », *Problèmes d'Amérique latine*, 18 : 21-40.
- KOPP P. [1997], *L'Économie de la drogue*, La Découverte-Repères, 213, 125 p.
- LABROUSSE A. [1994], « Géopolitique de la drogue. Les contradictions des politiques de "guerre à la drogue" », *Futuribles*, 185 : 9-22.
- LABROUSSE A. [1995], « Pérou : enjeux politico-militaires de la production et du trafic des drogues », *Problèmes d'Amérique latine*, 18 : 101-112.
- LABROUSSE A. [1996], « Les drogues dans le monde : la part du Sud », *Alternatives Sud*, III : 13-24.
- LASERNA R. [1995], « Bolivie : l'économie de la drogue », *Problèmes d'Amérique latine*, 18 : 83-100.
- LAUTIER B. [1994], *L'Économie informelle dans le Tiers Monde*, La Découverte-Repères, 155, 125 p.
- LEWIS R. [1996], « Marchés dans l'euphorie. Facteurs déterminants de l'approvisionnement et de la distribution de drogues illicites », *Communications*, 62 : 137-153.
- MIÑO W. [1991], « Lavado de dólares y narcoeconomía en el Ecuador », in B. Bagley, A. Bonilla, A. Páez (éd.), *La Economía del narcotráfico. El caso ecuatoriano*, Équateur, FLACSO Ecuador-North South Center, University of Miami : 106-124.
- MOREL B., RYCHEN F. [1994], *Le Marché des drogues*, éditions de l'Aube, 140 p.
- PORTER B. [1995], *Cocaïne. L'incroyable filière*, Ifrane éditions, 341 p.
- PROLONGEAU H. [1992], *La Vie quotidienne en Colombie au temps du cartel de Medellín*, Hachette, 399 p.
- SALAMA P. [1994], « Drogue et économie dans les pays andins. Approches méthodologiques », *Cahier du GEMDEV*, 21 : 93-105.
- SALAMA P. [1994], « Macroéconomie de la drogue dans les pays andins », *Futuribles*, 185 : 43-56.
- SALAMA P., SCHIRAY M. [1992], « Introduction », *Tiers Monde*, 131 : 485-487.
- SANDOVAL A. [1995], « Edificios en Quito », *Gestión*, août, 14 : 37-39.
- SARMIENTO L., MORENO C. [1990], « Narcotráfico y sector agropecuario en Colombia », *Economía colombiana*, 226-227 : 29-37.
- SCHIRAY M. [1994], « Les filières-stupéfiants : trois niveaux, cinq logiques. Les stratégies de survie et le monde des criminalités », *Futuribles*, 185 : 23-42.

- SCHIRAY M. [1994], « Le blanchiment », *Futuribles*, 185 : 18.
- SCHIRAY M. [1994], « Le chiffre d'affaires mondial du trafic de stupéfiants », *Futuribles*, 185 : 41.
- STEINER SAMPEDRO R. [1996], « Los ingresos de Colombia producto de la exportación de drogas ilícitas », *Coyuntura Económica*, XXVI (4) : 73-106.
- THIERRY J.-P., MÉRITENS P. de [1993], *Crime et blanchiment*, France, Fixot, 218 p.
- THOUMI E. F. [1995], « L'échec des politiques anti-drogue », *Problèmes d'Amérique latine*, 18 : 3-20.
- THOUMI E. F. [1994], *Economía política y narcotráfico*, TM Editores.
- UPRIMY R. [1996], « Le narcotrafic comme forme particulière d'accumulation », *Alternatives Sud*, III : 128-140.
- URREA GIRALDO F. [1996], *La Pobreza en Cali las políticas sociales para su disminución*, Cali, miméo, 67 p. + annexes.
- ZORKA D. [1992], *L'État cocaïne. Science et politique de la feuille de poudre*, Puf, 228 p.